**Note de présentation du TNP
*En vue de 3ème session du comité préparatoire de la 11ème conférence d'examen du TNP***

Chers comités,

**Dans le cadre de nos actions liées à l’une de nos campagnes prioritaires : « *Pour l’élimination totale des armes nucléaires*», nous vous informons que la 3ème session du comité préparatoire de la 11ème conférence d'examen (et non de révision) du Traité sur la Non-Prolifération Nucléaire (TNP) prévue en avril 2026, se tiendra du 28 avril au 9 mai 2025 au siège des Nations Unies à New York.**

Ce traité élaboré sous la houlette des USA, de l'URSS et de la GB, est voté en 1968 et entre en vigueur en 1970. Il fête donc son 75ème anniversaire. Signé pour 25 ans, il sera renouvelé en 1995 pour devenir perpétuel.

C'est un traité inégalitaire dans la mesure où il reconnait 2 catégories d'Etat : les Etats nucléaires, ceux qui avaient effectué au moins un tir nucléaire avant 1967 et les autres, qui s'engagent à ne pas posséder l'arme nucléaire mais peuvent développer le nucléaire civil. Ces Etats son soumis au contrôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), pas les 5 puissances nucléaires mentionnées dans le Traité.

C'est le Traité le plus universel : 191 pays en sont membres, 4 pays ne le sont pas, ceux qui ont développé depuis l'arme nucléaire. La France, pourtant cité comme possédant l'arme nucléaire, ne demandera son adhésion au Traité qu'en 1992.

Un Traité sur la non-prolifération, de contrôle, à la fois du nucléaire civil et du militaire qui repose sur 3 piliers :

* La non-prolifération nucléaire : les EDAN (Etats Dotés de l'AN) s’engagent à ne transférer d’armes nucléaires à quiconque, en même temps les ENDAN (Etats Non-Dotés de l’AN) s’engagent à ne pas acquérir d’armes nucléaires et à placer toutes leurs installations nucléaires sous garanties de l’AIEA ;
* La coopération sur les usages pacifiques de l’énergie nucléaire et des applications nucléaires ;
* Le désarmement : les EDAN s'engagent à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures relatives au désarmement nucléaire et tous les États s'engagent à progresser vers un traité de désarmement général et complet sous contrôle international strict et efficace.

Avec, tout de même ici, un rappel important, celui de l’article 6 du TNP : Le TNP contient également à l'article VI une clause relative au désarmement qui dispose que « chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Il vous est possible, si vous le souhaitez, de participer cette année à cette 3ème session du comité préparatoire (de la 11ème conférence d'examen du TNP prévue en avril 2026) qui se tiendra se tiendra 2025 au siège des Nations Unies à New York du 28 avril au 9 mai 2025.

Merci à ceux qui souhaiteraient y participer en représentation de notre Mouvement à se manifester en retour de mail.

Bien fraternellement,

Le Mouvement de la Paix